

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2023

Membres en exercice : 11
Membres présents : 9

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Présents : Mmes GARNIER Annette, LUCAS Nathalie,
MM. BUTTIEU Philippe, DRUAIS Joël, DAURON Régis, CHARDON Francis,
NEDELEC Frédéric, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

Excusés/Pouvoir :

Mme FAY Marie-Claude a donné pouvoir à M. DRUAIS Joël
M. LANCELIN Aurélien a donné pouvoir à Mme GARNIER Annette

Secrétaire de séance : M. DAURON Régis

Date de la convocation
27/03/2023

**SUBVENTION
DE LA COMMUNE
POUR LES
VOYAGES OU
SORTIES
SCOLAIRES**

Madame le Maire propose de modifier les attributions de subventions pour les enfants de Faye partant en voyages ou sorties scolaires ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer, à compter de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2023 :

- 50 € par enfant habitant la commune de Faye du primaire (de la maternelle au CM2) participant aux voyages ou sorties scolaires
- 50 € par enfant habitant la commune de Faye du secondaire (de la 6^{ème} à la 3^{ème})

La subvention sera versée sur demande des parents après le retour du voyage ou de la sortie scolaire (demande à effectuer au plus tard à la fin de l'année scolaire en cours, soit avant le 30 juin). La famille devra fournir :

- un justificatif de voyage fourni par l'école
- une attestation de séjour à fournir au retour
- RIB pour le virement bancaire

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme au registre

Le Maire,
Annette GARNIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20230403-19-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2023

Notification : 03/04/2023

Le Maire, A. Garnier

